

pour la table
pour la cuisine
pour la pâtisserie

TIP remplace
le **BEURRE**

IL EST AUSSI BON ET
CÔTÉ BEAUCOUP MOINS CHER

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Limitrophes	6 mois, 25.00; 1 an, 40.00
Auxiliaire	6 mois, 23.00; 1 an, 38.00
Belgique	6 mois, 25.00; 1 an, 40.00
Union Postale	6 mois, 25.00; 1 an, 40.00
Tarif B	6 mois, 25.00; 1 an, 40.00

ANNONCES

ROUBAIX: 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 24, 9.09 et 19.04, Int. 6.
TOURCOING: 26, rue Carpe, Tél. 87.
LILLE: 5, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS: 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
MOUScron: 108, rue de la Station, Tél. 5.44.

CHIFFRE POSTAL: 87 LILLE

Les Grandes Marques Françaises

"PEUGEOT"
"PANHARD"

Tourisme et Véhicules Industriels

CONCESSIONNAIRE: **G. VENANT**

90 et 90 bis
— GRANDE-RUE —
ROUBAIX

BILLET PARISIEN

Paroles de fermeté

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 21 décembre (MINUIT).

Le discours prononcé dimanche, à la Chapelle-la-Reine, par M. Pierre Laval, ne laisse pas place à l'équivoque quant à la décision du Gouvernement central de maintenir les droits de la France dans l'affaire des réparations.

— Tenez bon, cria un assistant.

— J'en ai l'habitude, répliqua le président du Conseil.

Et il est de fait qu'il a le droit, en tant que chef du Gouvernement, de citer sa conduite passée comme un exemple de fermeté dont pourrait s'inspirer son successeur.

M. Pierre Laval n'a pas voulu que sacrifié à l'étranger cette idée que nous cherchions à la pression de tous ceux qui bûchaient la restauration européenne aux dépens de la France. La mise au point était nécessaire et elle l'était d'autant plus que les nouvelles qui nous parvenaient des États-Unis ne laissent aucun doute sur la volonté de nos créanciers d'exiger jusqu'au dernier cent que nous leur devons. L'unique des Américains peut prouver d'intransigeance, est-ce à nous de sacrifier nos finances et notre économie nationale sur l'autel de la fraternité des peuples?

M. Pierre Laval a déclaré qu'il ne laisserait pas déchirer le plan Young. Ces fermes déclarations ont déjà donné à réfléchir à nos amis Anglais chez qui l'on observe un revirement en notre faveur. Ils ont été désagréablement impressionnés par l'attitude des parlementaires américains et commentent à ce sujet les paroles de M. Laval.

En prévision de la grande partie diplomatique qui va s'ouvrir le jour, leur horizon le Gouvernement avec ensemble et discipline. Aussi commentent-ils de déplorer les intrigues qui sont conduites dans les milieux politiques afin de discréditer le Cabinet Pierre Laval. Ces intrigues, nous le savons, dans les milieux de l'étranger, ne sont que des bruits de guerre. La Commission arbitrale des finances de la convention passée entre l'Etat et la Banque de France n'a à quel effet, chez nos amis Français, à une quelconque, chez nos amis Français, à une quelconque, chez nos amis Français, à une quelconque.

LA FÊTE DE NOËL A L'ELYSEE



Deux cents garçons et filles appartenant à des familles nombreuses et particulièrement démunies, ont été les hôtes de M. et Mme Doumer. Les jeunes invités du Président de la République après avoir assisté, dans la grande salle des fêtes du Palais, à un spectacle au théâtre du Petit Monde, ont été conviés à un goûter. Voici, pendant la distribution des jouets aux enfants, de gauche à droite: M. Doumer, le colonel Bros, chef de la Maison militaire du Président, et Mme Doumer. (W.P.P.)

Les divergences des thèses française et anglaise au Comité de Bâle

Bâle, 21 décembre. — Le Comité des experts pour les réparations et ceux qui suivent péniblement ses travaux sont soumis au régime de la double écosse. Les complications succèdent aux projets d'accord et réciproquement.

Le représentant de la Grande-Bretagne, sir Layton, se résout difficilement à modifier son point de vue concernant la priorité des dettes privées sur les dettes politiques et sur la nécessité impérieuse, à son avis, de prolonger à cet effet au-delà de deux ans la suspension des paiements des réparations.

L'expert anglais continue de se heurter en cette matière à la résistance de certaines puissances, telles que la France, la Belgique, la Yougoslavie, qui professent à cet égard l'opinion formulée récemment par la tribune de la Chambre française par le président du Conseil, M. Pierre Laval.

La France s'oppose à la priorité des dettes privées, mais elle n'a jamais été hostile, bien au contraire, à un aménagement des paiements de l'Allemagne, qui réserverait un pourcentage aux prêteurs privés du Reich.

On espère que la logique de la thèse française permettra à l'expert anglais de Bâle de ne pas persévérer dans un point de vue inacceptable pour certains de nos délégués.

Une formule destinée à donner pour une partie satisfaction à l'expert anglais, a été mise en avant. Le Comité recommanderait aux gouvernements et à la B.R.I. d'accorder à l'Allemagne une suspension pendant deux années, de la tranche conditionnelle différé des réparations (1.250 millions de Reichsmarks).

Quant à la tranche inconditionnelle non différé (612 millions), le Comité, sans la mentionner dans ses conclusions, puisqu'elle est hors de sa compétence, recommanderait aux Gouvernements, étant donné l'exceptionnelle gravité de la crise mondiale, d'examiner dans leur prochaine conférence, l'ensemble du problème des dettes internationales.

Tout cet état de cause, le représentant de la France, M. Charles Rié, soutenu par les délégués belge et yougoslave, a fait clairement entendre qu'il n'approuverait pas la signature au début d'un rapport qui serait la négation même de la thèse des droits de la France et de ses alliés en matière de réparations.

On se montre dans certains milieux du Comité peiné par l'insistance avec laquelle depuis trois jours, sous les formes les plus diverses, l'expert anglais exerce sur certaines délégations une pression constante en cherchant à leur faire adopter des formules en contradiction manifeste avec les droits les plus légitimes des pays intéressés et, ce qui est peut-être plus grave encore, avec les faits établis par l'enquête du Comité; de sorte que, même après le rejet de la proposition d'ajournement par le Comité, il y a lieu de se soit de se montrer très réservé quant au sort du rapport des experts de Bâle.

Un grand raid en préparation



Les aviateurs Capos (à gauche), et Robida, qui vont tenter d'effectuer le raid Paris-Hanoi, en vue d'établir le record de distance en ligne droite à bord de leur biplan Biéquet, muni d'un moteur Hispano 650 CV. (W.P.P.)

On a reconstitué hier l'assassinat de l'Américain Wall dans le bois de Saint-Cucufa

Pour expliquer son crime, le meurtrier dit avoir été poussé par des besoins d'argent

Versailles, 21 décembre. — Pour la première fois, ce matin GUY DAVIN, qui assassina son ami l'Américain Wall avec qui il se livrait au vol d'automobiles, a été interrogé sur le fond par M. Gav, juge d'instruction près du Parquet de Versailles.

Davin a été extrait de la prison à 9 heures. Il semble avoir retrouvé tout son calme. Conduit par deux gendarmes, il a été amené immédiatement devant le bureau du magistrat. A 9 h. 15, il était introduit. L'interrogatoire a immédiatement commencé.

L'ASSASSIN FAIT LE Récit DE SON CRIME

C'est d'abord la rencontre, mercredi dernier, de Wall, alors que celui-ci se trouve avenue des Ternes, la demande d'échange de dollars, la visite à la banque, « J'avais besoin d'argent, a dit Davin, je n'avais rien mangé de la soirée; je recevais des avertissements du percepteur, j'étais menacé de contrainte ». Et le meurtrier qui, jusqu'à présent, avait fait preuve d'un plus grand calme, feinte ou sincère lorsqu'il parle de sa victime. Pourtant, son visage ne porte la trace d'aucune émotion.

Davin raconte maintenant pourquoi il fit l'acquisition d'un revolver. Il l'a acheté dans l'intention, dit-il, de se défendre. Par cette déclaration, peut-être voulu-t-il égarer l'imagination de prémeditation.

Pour la pureté de la race allemande

Berlin, 21 décembre. — « Il faut délaissier la race allemande de ses éléments impurs. » Telle est la thèse qui, d'après Le Montag Morgen, a été développée au récent Congrès de Leipzig de la Ligue nationale socialiste des médecins, qui groupe un ensemble de corps médicaux allemand, par le professeur Staemmler, de Chemnitz, et que l'on considère comme le programme tactique du parti raciste. Le professeur Staemmler propose, à cet effet, l'établissement d'un certain nombre de lois.

La première de celles-ci enjoindrait à tout Allemand majeur de déclarer, sous la loi du serment, la race à laquelle il appartient. Les fausses déclarations seraient punies de travaux forcés et de confiscation des biens. Les personnes qui ne feraient pas de déclaration seraient considérées comme juives et traitées en conséquence.

Serait considéré comme Allemand de race étrangère tout citoyen quelle que soit sa religion, ayant dans son ascendance un parent de couleur ou bien de souche orientale ou juive.

La seconde loi destinée à favoriser l'accroissement des Allemands purs et l'extinction des Allemands de race étrangère interdirait le mariage entre juifs et impurs. Elle interdirait aussi sous peine d'emprisonnement ou même de travaux forcés les relations entre les premiers et les seconds.

Le professeur Staemmler fait cependant une concession. Les mariages entre juifs et impurs existant au moment de la loi conserveraient leur validité.

Enfin, le peuple serait divisé en catégories.

La catégorie « A », quintessence de la Nation dont les membres jouiraient de certains privilèges, tels que subventions pour charges de familles, etc... La catégorie inférieure serait représentée par des individus tarés, malades contagieux, malfaisants, etc... Les Juifs et les Allemands de race étrangère s'y trouveraient encore à assez bon compte: Le professeur Staemmler ne les classe pas dans la dernière catégorie comme on aurait pu le croire, mais dans l'avant-dernière. Celle-ci comprendrait aussi les malades non-contagieux, les alcooliques, épileptiques, etc... Les membres de ce groupe seraient assujettis à un impôt spécial dont le produit servirait à subventionner les familles nombreuses de la catégorie A. Naturellement, les médecins juifs n'auraient pas le droit de soigner les « purs », et les fonctionnaires qui n'auraient pas suffisamment d'enfants seraient licenciés.

Confusion et méfiance

BRUXELLES, 21 DÉCEMBRE 1931.

« La Ligue de l'Enseignement », composée de mandataires publics des deux branches et de partisans de l'enseignement officiel, a tenu une assemblée générale à Bruxelles. Elle a reçu l'adhésion de groupements nombreux, notamment de l'Association libérale communale de Tournai. La Ligue s'est réunie de la décision prise par le parti socialiste lors de son dernier Congrès. Bien qu'officiellement le parti libéral refuse encore de se solidariser avec le parti socialiste pour recommencer la guerre scolaire de 1929 et bien que le président du Conseil national de ce parti, M. Devèze ait annoncé qu'il préférerait se retirer si son parti faisait cause commune avec les socialistes, des libéraux et des associations locales du parti sont d'un avis contraire.

Les deux courants qui divisent ainsi le parti libéral s'accroissent de plus en plus. Et l'un fait des anomalies de ce genre: MM. Devèze et Mandelstam sont tous deux députés libéraux de Bruxelles. Le premier ne veut pas de la guerre scolaire; le second ne cesse de la provoquer par la parole, la plume et le dépôt de projets de lois. M. Janson, député libéral de Tournai est adversaire de la guerre scolaire réclamée par les socialistes. L'Association libérale de Tournai dont il est l'élu, veut cette guerre.

Ces contradictions ne sont pas de nature à donner confiance. Un parti désuni sur une question aussi capitale que la question scolaire, n'apparaît pas bien sûr de lui-même. Quel crédit peut-on avoir en lui pour le gouvernement du pays?

Il est d'ailleurs à remarquer qu'au sein de la Ligue de l'Enseignement, à Bruxelles, de M. Janson à Tournai, des impatiences ambitieuses s'agitent. Les paroles d'orange sont jetées sous les pas de ces deux chefs. Leur talent incontestable, leurs services, leur expérience des affaires ne comptent pas. L'ingratitude au service de l'ambition n'est pas une bien belle chose. Et c'est cela aussi qui inquiète les gens d'ordre.

Que représentera le parti libéral divisé à l'heure, peut-être proche, où les éléments de désordre vont livrer un assaut définitif aux éléments d'ordre sur lesquels repose la civilisation? Les socialistes libéraux et la FLANDRE LIBÉRALE désirent ouvrir une enquête sérieuse, dans toutes les écoles officielles et libres, pour savoir si l'on n'y enseigne pas des doctrines antipatriotiques, antinationales. L'idée est générale. Mais les socialistes libéraux sont divisés. Les uns sont pour la paix scolaire; les autres, adversaires irréductibles des idées catholiques, sont pour la guerre. Qui fera l'enquête? L'un, l'obscureté est partant. En déclenchant la guerre scolaire, le parti socialiste a ouvert encore la confusion et la méfiance publiques.

Le Sénat s'occupe des locataires commerçants menacés d'éviction

Paris, 21 décembre. — M. FERRIOL, ministre du Commerce, a annoncé à 15 h. 10, M. Léon Bérard est allé au Sénat.

Un amendement de résolution de M. Léon Bérard est adopté par 25 membres, en 1932, d'examiner les projets et propositions des lois relatives aux départements libérés de l'invasion.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés ayant pour objet de maintenir provisoirement dans les lieux les locataires commerçants menacés d'éviction.

M. Moreau, rapporteur, expose les points de divergence. Le Sénat voudrait que les locataires maintenus soient tenus de payer une indemnité proportionnée à la perte de leur logement.

La Chambre a accepté le montant de cette indemnité mais en maintenant au principe de la proportionnalité et de plein droit. Nous avons par esprit de conciliation accordé la proportionnalité aux locataires de bonne foi de préférence au droit commun qui devrait normalement s'appliquer. Mais nous ne saurions admettre que le simple fait de l'occupation prime le droit, aussi sommes-nous obligés de reprendre notre premier texte.

La discussion générale est close.

Après le vote par 182 voix contre 115 d'un amendement de M. Israël, accepté par le Gouvernement et repoussé par la Commission et reprenant le texte de la

On a retrouvé le cadavre d'un des assassins de Jack Diamond

New-York, 21 décembre. — Les restes de Jack Diamond, assassiné il y a quelques jours, ont été transportés de la morgue au domicile de sa belle-sœur, le corps a été placé dans un cercueil en acajou qui a coûté 20.000 francs.

La veuve de Diamond, qui serait divorcée de toutes ressources, a fait une course parmi les anciens compagnons de son mari pour assurer à la victime des obsèques décentes.

Bien que témoignage fort peu de regrets de la mort du « petit » homme blond et court, les gangsters ont décidé, par vanité professionnelle, de faire, mardi, le jour camardé, de somptueuses funérailles.

Les démarches entreprises par la veuve de Diamond en vue d'un enterrement religieux n'ont pas abouti.

D'autre part, la police persiste à croire que la danseuse Marion Roberts en sait long au sujet du crime et que c'est seulement par elle qu'on obtiendra la clé du mystère. Cependant, la jeune femme, qui avait abandonné la scène pour Diamond, a déclaré:

— Je l'aimais; mais je ne sais pas qui l'a tué.

Enfin, on annonce qu'on a découvert, à Schenectady, le cadavre d'un boxeur dont on ne donne pas le nom, mais sur l'identité duquel la police est parfaitement fixée.

Les autorités ont des raisons de croire que ce boxeur est le meurtrier de Jack Diamond et qu'il fut tué après le crime par ses neveux désireux, sans doute, de supprimer l'auteur principal du drame et de se soustraire ainsi aux risques d'une poursuite pour complicité.

Schumann fit passer un papier au professeur Much, l'auditoire, mis en émoi par les incidents, croyait à un duel; mais il ne s'agissait, paraît-il, que d'exécutions présentées par le professeur Bruno.

Apparavant, l'expert professeur Bruno Lange avait déclaré que, théoriquement, on pouvait admettre la possibilité d'un retour du vaccin R.C.G. à l'état virulent, mais que, pratiquement, et spécialement dans le cas de Lübeck, cette possibilité était pour ainsi dire nulle.

La Chambre vote par 450 voix contre 0 le projet de loi réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère

Paris, 21 décembre. — La Chambre des députés a voté à 450 voix contre 0 le projet de loi réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

M. Durafour déclare qu'il n'est pas possible de faire passer la loi sans la proposition de loi relative à la main-d'œuvre étrangère.

M. Durafour déclare qu'il n'est pas possible de faire passer la loi sans la proposition de loi relative à la main-d'œuvre étrangère.

M. Durafour déclare qu'il n'est pas possible de faire passer la loi sans la proposition de loi relative à la main-d'œuvre étrangère.

La Chambre vote par 450 voix contre 0 le projet de loi réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère

Paris, 21 décembre. — La Chambre des députés a voté à 450 voix contre 0 le projet de loi réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

M. Durafour déclare qu'il n'est pas possible de faire passer la loi sans la proposition de loi relative à la main-d'œuvre étrangère.

M. Durafour déclare qu'il n'est pas possible de faire passer la loi sans la proposition de loi relative à la main-d'œuvre étrangère.

M. Durafour déclare qu'il n'est pas possible de faire passer la loi sans la proposition de loi relative à la main-d'œuvre étrangère.

L'ASSASSIN FAIT LE Récit DE SON CRIME

C'est d'abord la rencontre, mercredi dernier, de Wall, alors que celui-ci se trouve avenue des Ternes, la demande d'échange de dollars, la visite à la banque, « J'avais besoin d'argent, a dit Davin, je n'avais rien mangé de la soirée; je recevais des avertissements du percepteur, j'étais menacé de contrainte ». Et le meurtrier qui, jusqu'à présent, avait fait preuve d'un plus grand calme, feinte ou sincère lorsqu'il parle de sa victime. Pourtant, son visage ne porte la trace d'aucune émotion.

Davin raconte maintenant pourquoi il fit l'acquisition d'un revolver. Il l'a acheté dans l'intention, dit-il, de se défendre. Par cette déclaration, peut-être voulu-t-il égarer l'imagination de prémeditation.

LE CONFLIT MANDCHOU

Changhai, 21 décembre. — Il se peut que l'insistance du Japon relative au retrait des troupes chinoises en deçà de la grande muraille ait pour but d'amener le Gouvernement chinois à négocier directement.

D'autre part, on estime que certains éléments japonais sont résolus à être



LE GÉNÉRAL CUCHET, qui représenterait la France à la Commission sur Mandchourie

SUR LES LIEUX DU CRIME

L'après-midi, Davin a été conduit dans le bois de Saint-Cucufa pour y recréer l'endroit où il avait commis son crime.

Pendant que la voiture de l'accusé partait en avant, les magistrats, MM. Camboulivé, procureur de la République; Gav, juge d'instruction, et son greffier, M. Maurice Garçon et Constant, défenseurs de l'accusé; M. Gabrielli, commissaire divisionnaire, etc., prenaient place dans d'autres voitures. Rendez-vous avait été pris boulevard de Versailles, à Montreuil; mais, arrivés à cet endroit, celui ne fut pas la surprise des magistrats et des policiers de ne pas retrouver l'accusé.

On apprend, quelques instants plus tard, qu'il avait demandé à passer par le chemin qu'il avait pris mercredi dernier. Il avait donc gagné le bois de Saint-Cucufa, par la route du champ de courses de Saint-Cloud. Les voitures continuèrent alors leur route et gagnèrent seules le bois de Saint-Cucufa. Elle s'arrêtèrent au croisement du chemin de Rueil et de la avenue de la Celle-Saint-Cloud, à la lisière du bois qui touche à cet endroit les communes de Vaucresson et de Rueil.

Il était 14 h. 45. Davin et ses gardiens n'étaient toujours pas là.

On dut envoyer des gendarmes à leur recherche. Finalement, ils arrivèrent à 15 h. 30.

Plusieurs centaines de curieux se trouvaient sur les lieux.

Dès que Davin descendit de voiture,

LE JUBILÉ POLITIQUE DE M. DUMESNIL

Paris, 21 décembre. — L'audience de lundi matin, au procès de Lübeck qui a trait à la mort de 250 enfants « vaccinés » contre la tuberculose, a été marquée par de vives altercations entre les deux experts: les professeurs Schumann et Much.

À la suite des déclarations faites par le premier, le professeur Much s'écria: « Si vous continuez à vous ficher de moi et à me tourner en ridicule, je vous gifle! »

Le professeur Schumann, continuant à rire, l'expert Much, rouge de colère, traits son collègue de jeune imbécile et de valet.

Quelques minutes après, le professeur

Le procès de Lübeck est marqué par de violents incidents

Lübeck, 21 décembre. — L'audience de lundi matin, au procès de Lübeck qui a trait à la mort de 250 enfants « vaccinés » contre la tuberculose, a été marquée par de vives altercations entre les deux experts: les professeurs Schumann et Much.

À la suite des déclarations faites par le premier, le professeur Much s'écria: « Si vous continuez à vous ficher de moi et à me tourner en ridicule, je vous gifle! »

Le professeur Schumann, continuant à rire, l'expert Much, rouge de colère, traits son collègue de jeune imbécile et de valet.

Quelques minutes après, le professeur

Emile Cottin, qui blessa Clemenceau en 1919, est arrêté à Toulon

Toulon, 21 décembre. — Dimanche soir, des inspecteurs de la Sûreté ont mis en état d'arrestation Emile Cottin, ébéniste, qui en 1919, à Paris, tira des coups de revolver sur M. Clemenceau qui circulait en automobile.

À la suite de cet attentat, Cottin fut condamné à 10 ans de réclusion et à 20 ans d'interdiction de séjour. Cet arrêté ne lui assigea comme lieu de résidence que la ville de Compiègne. Que venait-il faire à Toulon? Les conséquences, dit-on, d'une ancienne liaison. En attendant, Cottin a été arrêté pour infraction à l'arrêté d'interdiction de séjour qui le frappe et écroué à la maison d'arrêt.

M^{lle} FRANCE 1932

Paris, 21 décembre. — M^{lle} FRANCE 1932, la gagnante de la grande loterie de Noël, a été désignée hier par le tirage au sort. Elle est née le 15 mars 1892, à Paris, sous le nom de M^{lle} Emeline Caillon de Souty.

M^{lle} FRANCE 1932